



accident ITT 6 mois et prêt immobilier

Par **kkdd**, le **31/01/2011** à **21:57**

bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la voie publique j'étais passagère d'un véhicule conduit par un ami. Mon ITT est de 6 mois, j'ai déposé plainte contre la partie adverse. Mon accident s'est produit en juillet 2010. La découverte de ma blessure a été tardive (poignet fracturé et ligament rompu) car difficile à détecter le jour de l'accident. Je viens donc d'être opérée de mon poignet. Je suis propriétaire de mon logement. Mon assurance CREDIT me couvre à 100% concernant les "DC-PIAT et surtout les ITT"

Suis-je en droit dans le cadre de ce contrat de demander que l'assurance prenne le relais du paiement DE MON CREDIT le temps de mon ITT - Merci pour votre réponse - cordialement
KG